

B

FORMATIONS

Jeudi 12 et vendredi 13 décembre 2024

L'ACTUALITE TRIMESTRIELLE EN DROIT SOCIAL

Avec plus de 2000 sessions de formation en droit social et ressources humaines dispensées ces 20 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction est de 87% de clients très satisfaits.

INFOS PRATIQUES

Animateur :
Elise ACHARD
Juriste - Cabinet Blohorn Avocats

Adresse :
Hôtel EUROPOLE
29 rue Pierre Semard
38000 GRENOBLE

Nos salles sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous au 04.38.02.12.75 afin d'étudier les possibilités d'adaptation particulières.

LES DATES

Jeudi 12 décembre 2024 :
Actualité sociale paie, de 8h30 à 12h30
Accueil à partir de 8h00 autour d'un petit-déjeuner

Vendredi 13 décembre 2024 :
Actualité sociale RH, de 8h30 à 12h30
Accueil à partir de 8h00 autour d'un petit-déjeuner

LES TARIFS

Convention annuelle
2024 (4 sessions)

Frais pédagogiques : 3 618 € HT

Tarif reconduit en 2025 sur la base d'une convention annuelle pour 4 sessions

La prochaine formation se déroulera le jeudi 20 février 2025 (paie) et le vendredi 21 février 2025 (RH)

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

L'année 2024 se termine par un tour d'horizon des nouveautés législatives attendues pour 2025 avec notamment l'analyse des projets de loi de sécurité sociale et de finances 2025.

Des précisions seront apportées sur les nouveaux cas de déblocage anticipé du PEE dans le cadre du dispositif de partage de la valeur. En termes de jurisprudence, seront abordés les sujets comme le suivi du forfait jour annuel, le travail effectué pendant un congé maternité, ou la prescription des demandes indemnitaires dans le cadre de la clause de non-concurrence.

THÈMES

L'actualité légale et réglementaire :

- Exécution, rupture du contrat de travail
- Droit de la paye
- Hygiène et sécurité au travail

L'actualité jurisprudentielle :

- Revirements
- Confirmations
- Evolutions

L'actualité des conventions collectives

PUBLICS CONCERNÉS

Chefs d'entreprises, Responsables services RH, Collaborateurs spécialisés en Droit Social, Experts-Comptables, Collaborateurs paie
(Aucun prérequis nécessaire)

ACTUALITE LEGISLATIVE

CONTENU

Propos introductifs

✓ PLFSS 2025, les principaux apports :

- Refonte des allègements de cotisations patronales
- Intégration de la PPV dans l'assiette de calcul des allègements
- Recadrage des exonérations sociales pour les contrats d'apprentissage et les jeunes entreprises innovantes
- Mesures relatives à l'indemnisation des arrêts de travail et aux rentes AT/MP

✓ PLF 2025, les principaux apports :

- Réduction des aides à l'embauche d'apprentis
- Suppression des emplois francs
- Hausse temporaire de certains prélèvements

✓ Dispositif de partage de la valeur : les précisions attendues sur les nouveaux cas de déblocage anticipé du PEE et les versements d'avance sur intéressement et participation

✓ Actualisation des modèles d'attestation de suivi des visites médicales

- ✓ Relance de l'expérimentation du « CDI employabilité »
- ✓ Trois nouveaux ANI sur l'emploi des seniors, le dialogue social et l'assurance chômage
- ✓ Vers une évolution de l'indemnisation du congé paternité en cas de gestation ou procréation pour autrui menée à l'étranger ?

✓ Protection sociale complémentaire :

- Achèvement de la tolérance sur le maintien des garanties en cas d'arrêt de travail
- Achèvement de la période transitoire sur la définition des catégories objectives

✓ Délai d'adaptation aux règles de rattachement des cotisations

ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE

Exécution du contrat de travail

- ✓ Lien entre accord de modulation du temps de travail et lissage de la rémunération
- ✓ Forfait jours : l'employeur peut-il s'exempter du suivi de la charge de travail du salarié ?
- ✓ La prestation de travail pendant un congé maternité cause-t-elle nécessairement un préjudice ?

Contentieux

- ✓ Distinction de requalification du licenciement lorsque le licenciement porte sur des faits relevant de l'intimité de la vie privée du salarié et sur des faits relevant de sa vie personnelle
- ✓ Précisions sur la prescription des demandes indemnitaires de la clause de non-concurrence

Rupture du contrat de travail

- ✓ L'altercation entre le conjoint d'une salariée et son supérieur hiérarchique justifie-t-il son licenciement ?
- ✓ Avis d'inaptitude avec préconisation d'un temps partiel – quid du refus du poste proposé ?

OBJECTIFS

- Analyser les nouvelles précisions législatives et jurisprudentielles ;
- Dégager des solutions pratiques pour son entreprise ou pour ses clients.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets
- Diagnostic préalable et test d'évaluation final
- Adaptation de l'animateur et du power point en fonction des participants
- Tour de table (selon le nombre de participants)

Bayonne

Bordeaux

Grenoble

Montpellier

Paris

Toulouse

www.blohorn-avocats.fr